



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 26

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient à l'unanimité, pour aujourd'hui, d'adopter les mesures qui suivent durant la période réservée aux affaires émanant des députés :

- qu'on procède aux étapes non franchies qui sont nécessaires à l'examen des projets de loi 208, 218 et 301;
- que la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce le projet de loi 208 ce matin malgré le paragraphe 23(6) du *Règlement* et le fait que ce projet de loi émane du caucus du gouvernement;
- que ces trois projets de loi soient renvoyés en comité plénier à 10 h 30 et que celui-ci en fasse rapport à l'Assemblée immédiatement.

L'Assemblée permet la reprise du débat sur la motion de M. JOHNSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 208 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (protection des biens contre les dommages causés par les eaux et la faune)/The Wildlife Amendment Act (Protecting Property from Water and Wildlife Damage)*.

Le débat se poursuit.

M. BUSHIE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} FONTAINE voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 301 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Winnipeg Humane Society Foundation »/The Winnipeg Humane Society Foundation Incorporation Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. LAGIMODIERE pour la reprise du débat.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

U. ASAGWARA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 218 — *Loi sur la Semaine du patrimoine somalien/The Somali Heritage Week Act*.

Il s'élève un débat.

U. ASAGWARA intervient.

MM. MARTIN et MICKLEFIELD lui posent des questions.

Le débat se poursuit.

M. MARTIN et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

L'Assemblée convient de se former en comité plénier pour examiner les projets de loi 208, 218 et 301.

Le comité plénier examine le projet de loi 208 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (protection des biens contre les dommages causés par les eaux et la faune)/The Wildlife Amendment Act (Protecting Property from Water and Wildlife Damage)* — et en fait rapport sans amendement.

Le comité plénier examine le projet de loi 218 — *Loi sur la Semaine du patrimoine somalien/The Somali Heritage Week Act* — et en fait rapport sans amendement.

Le comité plénier examine le projet de loi 301 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Winnipeg Humane Society Foundation »/The Winnipeg Humane Society Foundation Incorporation Amendment Act* — et en fait rapport sans amendement.

Le comité présente la motion suivante :

Que le comité recommande le remboursement des droits payés pour le projet de loi 301 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Winnipeg Humane Society Foundation »/The Winnipeg Humane Society Foundation Incorporation Amendment Act* —, à l'exclusion des frais d'impression.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* GOERTZEN de proposer le remboursement des droits payés pour le projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur l'Église-unie du Canada/The United Church of Canada Amendment Act* —, à l'exclusion des frais d'impression.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M^{me} ADAMS présente la proposition suivante :

Proposition n^o 9 : Appel demandant au gouvernement provincial de soutenir les Manitobains bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu

Attendu :

que la pandémie de COVID-19 a eu une incidence démesurée sur les personnes vivant dans la pauvreté, notamment sur la population itinérante du Manitoba;

que parmi ces personnes, il y a un nombre disproportionné de personnes de couleur, d'Autochtones, de chefs de famille monoparentale, de femmes, de personnes transgenres et non binaires et de personnes handicapées;

que le gouvernement provincial a l'obligation de veiller à ce que tous les Manitobains aient accès à un logement et puissent vivre à l'abri de la pauvreté;

que les taux de salaire minimum ont stagné et sont nettement inférieurs au salaire-subsistance qui a été fixé à 15,53 \$ par Make Poverty History.

que le montant des allocations du Programme d'aide à l'emploi et au revenu (PAER) est cruellement insuffisant pour les 73 000 Manitobains qui en dépendent du fait qu'elles fournissent un revenu annuel qui ne s'élève, selon Statistique Canada, qu'à 53 % du seuil de la pauvreté;

que le gouvernement provincial a pris des mesures qui ont résolument aggravé la pauvreté au Manitoba, notamment en effectuant des retenues sur le montant des allocations du PAER des personnes qui bénéficient de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) qui l'a remplacée;

que de nombreux bénéficiaires n'étaient pas au courant de ces retenues et ont vu leurs allocations réduites ou supprimées;

que le gouvernement fédéral a clairement indiqué que la PCU avait été conçue en guise de complément aux programmes provinciaux d'aide au revenu afin que les Canadiens soient mieux protégés;

que la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont exempté la PCU des retenues de leurs programmes d'aide sociale;

que de nombreux bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu dépendent d'organismes qui ont réduit ou supprimé leurs services en raison de la pandémie pour accéder à de la nourriture, au téléphone, à l'Internet, à des buanderies et à d'autres choses;

qu'au Manitoba, avant la pandémie, le taux de pauvreté dépassait la moyenne nationale et que 274 910 personnes, soit 21 % des Manitobains, vivaient dans la pauvreté,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à exempter complètement la PCU, la PCRE et les autres mesures de rétablissement fédérales liées à la COVID-19 des retenues du PAER, à veiller à ce que les allocations du PAER ne soient pas interrompues ni supprimées pendant le reste de la pandémie de COVID-19 et à viser à ce que tous les Manitobains disposent d'un revenu de subsistance.

Il s'élève un débat.

M^{me} ADAMS intervient.

M^{me} MORLEY-LECOMTE, M. GERRARD, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. JOHNSTON, EWASKO et MARTIN posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{mes} MORLEY-LECOMTE et SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. JOHNSTON et GERRARD interviennent. M. EWASKO exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 220) — *Loi modifiant la Loi sur les infrastructures de transport/The Transportation Infrastructure Amendment Act.*

(M. LINDSEY)

L'Assemblée permet à M^{me} GUILLEMARD, *ministre de la Conservation et du Climat*, de faire une déclaration concernant une mise à jour sur l'application des lois en matière de conservation de la faune.

M. KINEW et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. MARTIN, WIEBE, NESBITT et BUSHIE ainsi que M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Le 17 mars 2020, le député de Saint-Vital a soulevé une question de privilège au sujet du recours à des projets de loi omnibus par le gouvernement et de la manière dont cela avait empêché les députés de s'acquitter de leurs fonctions. Il a terminé son intervention en proposant que cette question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée législative. Le leader du gouvernement à l'Assemblée et le député de River Heights ont également pris la parole au sujet de la question de privilège avant que le président adjoint la mette en délibéré. Je remercie les députés qui ont conseillé la présidence dans cette affaire.

Comme le savent les députés, deux conditions doivent être réunies pour qu'une question de privilège soit considérée comme étant fondée de prime abord. Il faut, d'une part, la soulever le plus tôt possible et, d'autre part, prouver de manière suffisante qu'il y a eu atteinte au privilège de l'Assemblée.

Tout d'abord, le député a fait valoir que la question du moment opportun devait faire l'objet d'une interprétation large et il a mentionné la nécessité d'employer une analyse globale et contextuelle. Après examen, je ne suis pas convaincue par ses arguments et je déclare par conséquent qu'il n'a pas satisfait à la première condition.

Pour ce qui est de la deuxième condition, les députés ne sont pas sans savoir que toute question portant sur les moyens par lesquels l'Assemblée poursuit ses travaux constitue un rappel au *Règlement* et non une question de privilège. Joseph Maingot, à la page 14 de la deuxième édition de son ouvrage intitulé *Le privilège parlementaire au Canada*, précise que « les prétendues atteintes au privilège invoquées par un député et qui constituent en réalité des plaintes relatives au non-respect des coutumes et usages de la Chambre sont, de par leur véritable nature, des rappels au Règlement ».

C'est donc très respectueusement que je conclus que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre un examen de l'usine de traitement de sable de Vivian ainsi que de la partie de cette exploitation qui se rapporte aux extractions minières de catégorie 3, conjugué à un examen effectué par la Commission de protection de l'environnement du Manitoba et permettant de tenir des audiences publiques et d'obtenir de l'aide financière pour les participants et à interrompre toutes les activités à la mine et à l'usine jusqu'à ce que l'examen de la Commission soit terminé et que le projet ait été évalué de manière exhaustive.

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

L'Assemblée convient à l'unanimité de modifier l'ordre sessionnel qu'elle a adopté le 7 octobre 2020, et modifié le 19 novembre 2020, par substitution, dans le premier paragraphe, à « 3 décembre 2020 », de « 1^{er} juin 2021 ».

L'Assemblée convient à l'unanimité, pour aujourd'hui, de ne pas tenir compte de l'heure jusqu'à :

- la mise aux voix des motions d'approbation et de troisième lecture des projets de loi 7, 9, 42, 208, 218, 300 et 301;
- la sanction des projets de loi ayant franchi aujourd'hui les étapes de l'approbation et de la troisième lecture ainsi que des projets de loi 4 et 211.

L'Assemblée convient à l'unanimité :

- de permettre qu'une motion portant sur le remboursement des droits payés pour le projet de loi 301 soit présentée sans préavis aujourd'hui;
- de ne pas permettre, advenant que l'Assemblée siège après 17 heures, que la réunion du Comité permanent du développement social et économique prévue pour 18 heures aujourd'hui ne débute avant la levée de la séance de l'Assemblée.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* GOERTZEN de proposer le remboursement des droits payés pour le projet de loi 301 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Winnipeg Humane Society Foundation »/The Winnipeg Humane Society Foundation Incorporation Amendment Act* —, à l'exclusion des frais d'impression.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M^{me} la *ministre* SQUIRES propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* SQUIRES ainsi que MM. WIEBE et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* CULLEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 9 — *Loi sur le recouvrement du montant des dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables aux opioïdes/The Opioid Damages and Health Care Costs Recovery Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CULLEN, M^{me} FONTAINE et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CULLEN voulant que soit approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 42 — *Loi sur l'attestation à distance (modification de diverses lois)/The Remote Witnessing and Commissioning Act (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} SMITH (Point Douglas) pour la reprise du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. JOHNSON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 208 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (protection des biens contre les dommages causés par les eaux et la faune)/The Wildlife Amendment Act (Protecting Property from Water and Wildlife Damage)* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

MM. JOHNSON, BRAR et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. NESBITT propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur l'Église-unie du Canada/The United Church of Canada Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. NESBITT, M^{me} NAYLOR et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

U. ASAGWARA propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 218 — *Loi sur la Semaine du patrimoine somalien/The Somali Heritage Week Act* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

U. ASAGWARA et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} FONTAINE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 301 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Winnipeg Humane Society Foundation »/The Winnipeg Humane Society Foundation Incorporation Amendment Act* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE, M. GERRARD et M. le *ministre* GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Janice FILMON, *lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 16 h 38 et prend place sur le trône.

La présidente s'adresse à la lieutenant-gouverneure en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N^o 4) — *Loi sur les heures d'ouverture des commerces de détail (modification ou abrogation de diverses lois)/The Retail Business Hours of Operation Act (Various Acts Amended or Repealed)*;

« (N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*;

« (N^o 9) — *Loi sur le recouvrement du montant des dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables aux opioïdes/The Opioid Damages and Health Care Costs Recovery Act*;

« (N^o 42) — *Loi sur l'attestation à distance (modification de diverses lois)/The Remote Witnessing and Commissioning Act (Various Acts Amended)*;

« (N^o 208) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune (protection des biens contre les dommages causés par les eaux et la faune)/The Wildlife Amendment Act (Protecting Property from Water and Wildlife Damage)*;

« (N^o 211) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé non payé à l'intention des réservistes)/The Employment Standards Code Amendment Act (Unpaid Leave for Reservists)*;

« (N^o 218) — *Loi sur la Semaine du patrimoine somalien/The Somali Heritage Week Act*;

« (N^o 300) — *Loi modifiant la Loi sur l'Église-unie du Canada/The United Church of Canada Amendment Act*;

« (N^o 301) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Winnipeg Humane Society Foundation »/The Winnipeg Humane Society Foundation Incorporation Amendment Act* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenant-gouverneure sanctionne les projets de loi en question. »

À 16 h 44, la lieutenant-gouverneure se retire.

La séance est levée à 16 h 46, et l'Assemblée ajourne ses travaux au mercredi 3 mars 2021, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger